



### >4 LA SMAR ET VOUS

- Une nouvelle offre pour 2009
- En bref

### >12 DOSSIER

- L'ennemi se cache à l'intérieur des maisons
- Nettoyer la maison sans risque pour la santé

### >16 SANTÉ ET PRÉVENTION

- Cancer de la prostate : n'ayez pas peur du dépistage !
- Hygiène corporelle : ni trop, ni trop peu !

### >19 FAMILLE

- La société numérique provoque de nouvelles exclusions
- La télévision : une affaire de famille

### >22 PRATIQUE

- Les victimes d'infraction mieux indemnisées



Publication trimestrielle de la SMAR  
Rédaction et Administration :  
8, rue du Helder - 75009 Paris  
Tél. : 01 53 24 32 00  
Direction de la publication : J.-F. Guillou  
Rédacteur en chef : D. Penet  
Conception et réalisation :  
Incidences 01 55 82 17 17  
Impression : SIB - ZI de La Lianne,  
62 Boulogne-sur-Mer  
Crédit photo : couverture : BSIP/MAY ;  
SMAR-FNMF/N. Mergui.  
Dépôt légal : janvier 2009  
Commission paritaire n° 1008M06670  
ISSN : n° 02922886  
Tirage : 54 000 exemplaires  
Le numéro : 0,75 €  
Abonnement annuel : 3 €

## Nouvelle année, nouvelle offre, et le souhait d'une confiance renouvelée

La SMAR a été référencée par le ministère de l'Agriculture le 12 décembre 2008. Ceci veut dire qu'elle est habilitée par convention officialisée pour 7 années à proposer une offre en santé/prévoyance à tous les agents du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ainsi qu'à tous les agents des Haras Nationaux.

Nous pensons qu'aucune autre mutuelle de la fonction publique n'aurait eu l'indélicatesse de venir sur notre champ de mutualisation historique et traditionnel depuis 1944. Je vous faisais part de mon inquiétude lors de mon précédent édito et j'écrivais « *Nous sentons bien que certaines mutuelles, flairant le bon coup, s'interrogent pour le moins si elles ne vont pas concurrencer quelqu'un de leur propre famille mutualiste. La jungle n'est pas pour le seul règne animal, les pulsions de prédation peuvent aussi habiter les humains...* » J'avais hélas eu raison.

Deux mutuelles ont en effet répondu conjointement à l'appel d'offres du ministère qui les a malheureusement retenues alors qu'il est avéré que nous avions la meilleure offre. Je ne doute pas que celles-ci viendront vous démarcher.

**Certains d'entre vous voient baisser leur cotisation. D'autres la voient augmenter en raison de l'évolution de la notion d'ayant droit (conjoint ou enfant).**

Les niveaux de protection Santé (saule, érable, chêne) et prévoyance (basic, médiane, optimale) sont la source de ces variations tarifaires dans la mesure où ils ont un panier de soins différents. Prenez le temps de lire le mailing que vous avez reçu il y a quelques jours et le présent SMAR Informations.

**Vous avez l'opportunité de changer votre niveau de protection. Vous serez alors remboursé du trop perçu de la cotisation qui vous a été affectée automatiquement en fonction de votre ancienne couverture santé et prévoyance.**

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de Noël. Mes pensées vont à toutes celles et ceux qui sont malades et parfois isolés. Je les assure ici de mes meilleurs sentiments personnels ainsi qu'à toutes les équipes de la SMAR.



par mail : [renseignements@smar.fr](mailto:renseignements@smar.fr)  
par téléphone : 01 53 24 32 60

allez consulter le site Internet : [www.smar.fr](http://www.smar.fr)

**J'espère que vous prendrez le temps de la comparaison et que vous resterez fidèles à la SMAR. N'hésitez pas à nous contacter afin de bien comprendre le changement fondamental qui s'est opéré le 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

**Jean-François Guillou**  
Président du Conseil d'administration

# Ce qu'il faut savoir

## Décisions de l'assemblée générale extraordinaire (09 avril 2008 – Paris)

### Résolution 5 (majorité 2/3)

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale adopte l'offre de référencement «HUMAVIE» telle que définie ce jour, pour la présenter au ministère en charge de l'Agriculture et aux autres Employeurs Publics dans le champ de mutualisation de la SMAR.

### Résolution 6 (majorité 2/3)

L'assemblée générale donne mandat au conseil

d'administration pour adapter les dispositions de l'offre de principe adoptée dans la résolution n° 5, pour les rendre compatibles avec les exigences du cahier des charges des organismes employeurs et pour optimiser les propositions qui seront élaborées en réponse aux appels d'offres lancés par ces organismes. Un rapport sur les conditions d'exécution de ce mandat sera présenté à la prochaine assemblée générale.

## Décisions de l'assemblée générale ordinaire (19 et 20 juin 2008 Villard de Lans)

### Résolution 14 (majorité 2/3)

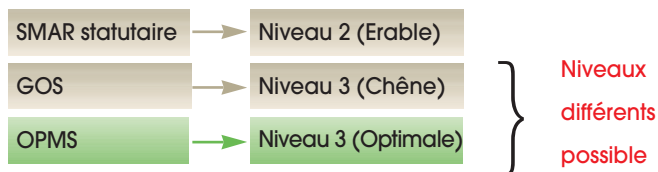
Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'aligner les contrats statutaires obligatoires et facultatifs sur l'offre de référencement pour les aspects prestations, cotisations et prévoyance.

### Attribution automatique du niveau de protection des adhérents actuels

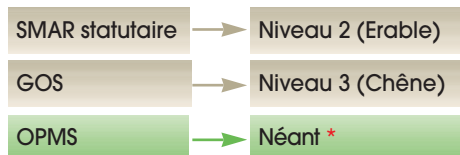
Adhérents MPD ACTIFS concernés par l'offre dite «référéncée»



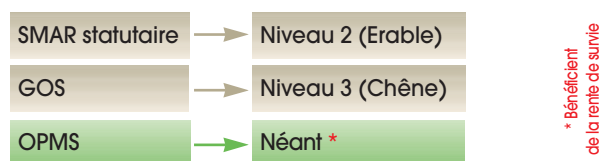
Adhérents MPD ACTIFS concernés par l'offre dite «non référéncée»



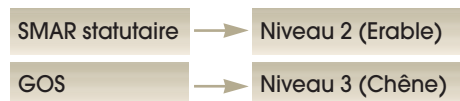
Adhérents MPD RETRAITES concernés par l'offre dite «référéncée»



Adhérents MPD RETRAITES concernés par l'offre dite «non référéncée»



Adhérents MPA ACTIFS ou RETRAITES

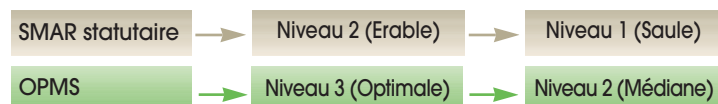


Tout adhérent (MPD ou MPA, actifs ou retraités, de l'offre «référéncée» ou non) peut changer le niveau de protection qui lui a été automatiquement attribué en fonction de son ancienne situation personnelle

Exemple (MPD offre dite «référéncée»)



Exemple (MPD offre dite «non référéncée»)



### Calendrier

- 30 septembre 2008 : Transmission du cahier des charges par le ministère
- 03 novembre 2008 : Date limite de réponse à l'appel d'offres
- 08 décembre 2008 : Réponse du ministère
- 18 décembre 2008 : Signature de la convention de référencement pour 7 années
- 1<sup>er</sup> janvier 2009 : Mise en place de la nouvelle offre

### Comparaison 2008 / 2009

MPD Actifs	2008	2009
Offre dite «référéncée» ou dite «non référéncée»	Santé (2 niveaux) - SMAR statutaire (obligatoire) - GOS (facultatif) Prévoyance (1 niveau) - OPMS Incapacité Invalidité (capital) Invalidité (rente) Dépendance Décès Rente de survie	Santé (3 niveaux) - Saule - Erable - Chêne Prévoyance (3niveaux) - Basic - Rente de survie - Incapacité - Décès - Médiane Rente de survie Incapacité Décès Invalidité (capital) - Optimale Rente de survie Incapacité Décès Invalidité (capital) Invalidité (rente)
Couverture	Facultative	Incapacité Invalidité
MPD Retraités	2008	2009
Offre dite «référéncée» ou dite «non référéncée»	Santé (2 niveaux) - SMAR statutaire (obligatoire) - GOS (facultatif) Prévoyance (1 niveau) - OPMS Incapacité Invalidité (capital) Invalidité (rente) Dépendance Décès Rente de survie	Santé (3 niveaux) - Saule - Erable - Chêne Prévoyance Rente de survie
Couverture	Facultative	Incapacité Invalidité Dépendance
MPA Actifs et Retraités	2008	2009
Couverture	Santé (2 niveaux) - SMAR statutaire (obligatoire) - GOS (facultatif)	Santé (3 niveaux) - Saule - Erable - Chêne
Couverture	Facultative	Néant
Couverture	Facultative	Dépendance

Maintenant retrouvez le détail de la nouvelle offre dans les pages suivantes...